

## **Motion**

### **Prime d'encadrement doctoral et de recherche**

La section 30 lors de sa session d'automne 2016 a souhaité exprimer sa position contre le concept de la PEDR (pour cette position 17, abstention 0, contre 0). En effet, ce dispositif centré sur la personne nie le caractère collectif de la recherche et est potentiellement source de conflit, de déséquilibre et d'inégalité. Ayant pour logique de féliciter l'activité d'un(e) chercheur(se) sous la forme d'une rétribution salariale, ce dispositif est restreint, de par l'enveloppe financière allouée, à un nombre limité de personnes le rendant ainsi non représentatif de la diversité et de la qualité des profils des chercheurs(es) de la section.

Malgré cette opposition au principe, et d'un point de vue pragmatique, la section accepte de prendre en charge, ce que beaucoup appelle « la gestion de la pénurie » (pour 10, abstention 7, contre 0). Elle assurera donc l'examen des dossiers, se sentant la plus à même de connaître et de discuter des points forts de chaque chercheur(se) dont elle évalue par ailleurs les dossiers. Cependant, la section préférerait voir ce dispositif remplacé par une revalorisation générale des salaires dans la recherche publique étendue à tous les corps de métier.

Compte-tenu de la situation actuelle, la section 30 souhaite formuler trois recommandations pour rendre le dispositif plus en rapport avec la réalité des évaluations effectuées en section :

1. L'obligation d'enseignement pour les personnels CNRS est un critère inéquitable car tous n'ont pas la possibilité, bien qu'ils en forment l'envie, de participer aux activités d'enseignement. Il exclut de fait une partie de ces personnes du dispositif. Cette obligation devrait être supprimée.
2. Le développement d'une politique incitative efficace via ce dispositif devrait passer par une augmentation substantielle du nombre de PEDR allouées et ce de manière à sortir d'une logique de gestion de pénurie.
3. La gamme des montants de ces primes semble disproportionnée. La réduction des PEDR les plus élevées devrait pouvoir permettre d'augmenter le nombre de primes allouées.

**Gudrun BORNETTE**  
**Présidente de la section 30**

**Motion adoptée le 04/10/2016**  
**17 votants : 17 oui, 0 abstention, 0 non**

**Destinataires :**

M. Alain Fuchs, président du CNRS

MME. Anne PEYROCHE, directrice générale déléguée à la science du CNRS

M. Christophe COUDROY, directeur général délégué aux ressources du CNRS

MME. Stéphanie THIEBAULT, directrice de l'Institut des sciences de l'écologie et de l'environnement du CNRS

MME Pascale DELECLUSE, directrice de l'Institut national des sciences de l'Univers du CNRS

M. Pierre COURAL, directeur des ressources humaines du CNRS

M. José Miguel SANCHEZ PEREZ, président du CSI INEE

M. Franck POITRASSON, président du CSI INSU

M.SYLVAIN LAMARE, DAS à l'INEE

M. Nicolas ARNAUD, DAS à l'INSU